

Séance du 29 juin 2015

L'an deux mil quinze et vingt-neuf juin à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André BOHRER, Maire.

Étaient présents tous les membres sauf madame Annick WALDT et monsieur Jean-Paul GROEPPÉLIN.

Procurations : madame Annick WALDT à madame Fabienne REY et monsieur Jean-Paul GROEPPÉLIN à monsieur Martin STEHLIN.

<p><u>Acceptation d'un don.</u></p>	<p>: Monsieur le Maire indique qu'une personne, monsieur Guido UTZINGER, a fait un don de quatre mille euros à la Commune de Muespach-le-Haut. Il propose d'accepter ce don et de l'affecter à un programme de travaux</p> <p>VU le Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,</p> <p>CONSIDERANT l'importance de ce don,</p> <p>ACCEPTE le don d'un montant de quatre mille euros,</p> <p>DECIDE d'affecter ce don à un programme d'embellissement du village,</p> <p>DIT que cette recette sera imputée à l'article 7713,</p> <p>CHARGE Monsieur le Maire de remercier chaleureusement le généreux donateur,</p> <p>DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin d'exécuter la présente décision.</p>
--	--

<p><u>Désignation d'un représentant auprès de l'association de gestion de la salle polyvalente</u></p>	<p>: Monsieur le Maire rappelle la démission, au 1^{er} juin 2015, de madame Sara HEMMERLIN, il indique que cette dernière siéger aussi au sein de l'association de gestion de la salle polyvalente. Il convient donc de désigner un nouveau représentant.</p> <p>VU le Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>VU la candidature de madame Bénédicte RICHERT,</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,</p> <p>CONSIDERANT qu'il convient de remplacer madame Sara HEMMERLIN, conseillère démissionnaire siégeant au sein de l'association de gestion de la salle polyvalente,</p> <p>DESIGNE madame Bénédicte RICHERT en qualité de représentant de la Commune au sein de l'association de gestion de la salle</p>
---	--

polyvalente,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin d'exécuter la présente décision.

Adhésion, avec voix délibérative, au groupement d'intérêt cynégétique 27.

: Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune de Muespach-le-Haut à la possibilité, conformément aux articles 5 et 6 du GIC 27 d'adhérer avec voix délibérative. Il propose donc d'adhérer au GIC 27 avec voix délibérative.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier du président du GIC 27 en date du 20 avril 2015 informant les communes de la possibilité d'adhérer au GIC avec voix délibérative,

VU les articles 5 et 6 du GIC 27,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Muespach-le-Haut au GIC 27 avec voix délibérative,,

CHARGE Monsieur le Maire d'en informer le président du GIC 27,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin d'exécuter la présente décision.

Émargement

Nom	Fonction	Émargement
André BOHRER	Maire	
Fernand WIEDER	Adjoint	
Denise SCHERMESSE	Adjointe	
Serge SPRINGINSFELD	Adjoint	
Fabienne REY	Adjointe	
Annick WALDT	Conseillère	Procuration à madame Fabienne REY

Stéphane NIGLIS	Conseiller	
Francine GUTZWILLER	Conseillère	
Jean-Paul GROEPPÉLIN	Conseiller	Procuration à monsieur Martin STEHLIN
Isabelle MONCHALIN	Conseillère	
Pascal HATSTATT	Conseiller	
Sara HEMMERLIN	Conseillère	
Martin STEHLIN	Conseiller	
Bénédicte RICHERT	Conseillère	
Philippe BOEGLIN	Conseiller	